

tenue par Monsieur Tronel, Juge des Référés
En présence de Madame Douillard, Greffière

14 heures 30

01) DOSSIER N° 2602064 RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas Tronel

Titre de l'affaire Demande de suspendre l'exécution de l'arrêté du 21 janvier 2026 par lequel le préfet du Morbihan a rejeté sa demande de renouvellement de titre de séjour

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître BEGUIN Emmanuelle (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN	

14 heures 35

01) DOSSIER N° 2602160 RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas Tronel

Titre de l'affaire Demande de suspendre l'arrêté n° PC292362500037 du 24 décembre 2025 par lequel le maire de la commune de Riec sur Belon a refusé un permis de construire comprenant ou non des démolitions pour des modifications de percement en façade, création d'un percement en pignon et d'une terrasse/escalier et mise au norme de l'assainissement individuel de 2 maisons situées au lieudit *, ainsi que la décision de rejet de leur recours gracieux et enjoindre au maire de délivrer à titre provisoire le permis de construire sollicité dans un délai de 15 jours à compter de la notification de l'ordonnance

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SOCIETE D'AVOCATS MARTIN AVOCATS
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS MARTIN AVOCATS
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS MARTIN AVOCATS
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS MARTIN AVOCATS
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS MARTIN AVOCATS
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS MARTIN AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE RIEC-SUR-BELON	SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

14 heures 50

01) DOSSIER N° 2602179 RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas Tronel

Titre de l'affaire Demande de suspendre l'exécution des deux arrêtés du 27 février 2026 par lesquels le préfet du Morbihan, d'une part, lui a interdit temporairement d'exercer les fonctions d'éducateur sportif au sein de tout établissement d'activités physiques et sportives et auprès de mineurs pour une durée de 6 mois et, d'autre part, l'a suspendu de l'exercice de quelque fonction que ce soit auprès de mineurs accueillis dans le cadre des dispositions de l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles pour la même durée

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	EBC AVOCATS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN	

15 heures 10

01) DOSSIER N° 2602260 RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas Tronel

Titre de l'affaire MESURES UTILES : ordonner l'évacuation sans délai des occupants sans droit ni titre d'un terrain situé sur l'emplacement n°6 de l'aire des gens du voyage située * rue des Peupliers à Rosporden(29), en retirant tous les véhicules et caravanes, et l'autoriser à requérir le concours de la force publique en cas d'inexécution

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	CORNOUAILLE CONCARNEAU AGGLOMERATION	SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR
Défendeur	Monsieur	
	Madame	
	Monsieur	

